VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°21
DEL 2025/116

OBJET :

Quart Investissement 2025

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
M. DURAND Eric (pouvoir PHALIPPOU Martine)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 2

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-1 permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSTATANT que les crédits ouverts en section INVESTISSEMENT 2025 sur les opérations d'équipement et le Chapitre 204 (vote BP 2025 + décision modificative N°1 du 17/07/2025 + décision modificative N° 2 du 09/10/2025 s'élèvent à 2 866 653 € et que le quart des crédits représente 716 663,25 €,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur certaines opérations budgétaires afin de permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2026,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

NUMERO ET LIBELLE OPERATIONS	MONTANT BP + DM	1/4 INVESTISSEMENT
652 - TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE	1 014 366,00	253 591,50
678 - OPERATIONS FONCIERES	414 720,00	103 680,00
680 - LOGICIELS	10 000,00	2 500,00
681 - MATERIELS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	303 296,00	75 824,00
682 - MATERIEL ROULANT	80 000,00	20 000,00
684 - GROSSES REPARATIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	80 000,00	20 000,00
685 - TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	329 271,00	82 317,75
687 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC & SIGNALISATION ROUTIERE	20 000,00	5 000,00
703 - BATIMENTS CULTURELS	30 000,00	7 500,00
717 - BATIMENTS CULTUELS ET CIMETIERES	250 000,00	62 500,00
721 - BARRAGES MAURICE DEGOVE-NABEILLOU-LA BANCALIE	30 000,00	7 500,00
727 - MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	30 000,00	7 500,00
748 - PETITE VILLE DE DEMAIN	90 000,00	22 500,00
750 - PROJET PISCINE	100 000,00	25 000,00
CHAPITRE 204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	85 000,00	21 250,00
TOTAL	**2 866 653,00**	**716 663,25**

- S'ENGAGE à inscrire les crédits ci-dessus au budget primitif 2026.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »